

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE**  
**DECISION N°DP2024\_ASSUR / 001**

**OBJET : ASSURANCE – REGIE UBAYE SKI – REMBOURSEMENT DE SKIS CASSES LORS D'UN SECOURS**

La Présidente de la CCVUSP – REGIE UBAYE SKI,

**VU** les délibérations du Conseil communautaire n°2023/176 du 16 novembre 2023 et n°2024/71 du 28 mai 2024, par lesquelles le Conseil communautaire a chargé Madame la Présidente, par délégation, du « *versement dans la limite de 30 000 € et de la perception du règlement amiable des situations litigieuses* » ;

**CONSIDERANT** la casse d'une paire skis d'une cliente, survenue lors d'un secours effectué le 11 février 2024 sur la piste « tête dure ».;

**CONSIDERANT** qu'il convient de rembourser ladite paire de skis de marque HEAD modèle V4 et d'en fixer le prix ;

**VU** l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 18 juin 2024 ;

**DECIDE**

- **DE REMBOURSER** la paire de skis au titre du règlement amiable d'une situation litigieuse ;
- **DE FIXER** le prix de remboursement de cette paire de ski comme suit : 239,92 € HT

La Présidente s'engage à informer de cette décision les membres du conseil communautaire en exercice et d'en rendre régulièrement compte lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Fait à Barcelonnette,  
Le 19 juin 2024.

La Présidente,  
Elisabeth JACQUES

